

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur convocation qui leur a été adressée le 10 mars 2023 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD.

Secrétaire de séance : Mr Aurélien RICHARD

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Didier PICHOT a fait le choix de démissionner. Monsieur le Maire rappelle qu'au début du mandat, il avait proposé de faire un point à mi-mandat sur les souhaits de participation aux commissions de conseillers. Chacun est invité à y réfléchir. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

1 – MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Marlène FAUCHARD est en arrêt de travail pour trois mois, jusqu'au 28 mai 2023. Mme Sarah RITOUET de LONGUEFUYE la remplace pour la même période.

- Samantha ORESVE, en charge de la cantine, de l'entretien de la salle et du ménage d'une partie de l'école est également en arrêt jusqu'au 22 mars. Elle est remplacée depuis ce jour par Mme Mylène FRILEUX d'Arquenay.

Vacance de poste d'agent des espaces verts : L'annonce du recrutement est parue sur le site Emploi Territorial. Elle est en ligne jusqu'au 25 mars. Un recrutement sera effectué après cette date, en fonction des candidatures reçues.

2 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

En application de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales a été installée dans chaque commune à l'issue des élections municipales de 2020. Conformément à l'article R17 du même code, les membres de ces commissions étant nommés pour trois ans, doivent être renouvelés cette année.

Les règles de compositions sont les suivantes dans les communes de moins de 1000 habitants :

1. Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger.
2. D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département
3. D'un délégué désigné par le tribunal judiciaire

Les conseillers municipaux et les agents municipaux de la commune de l'EPCI ou des communes membres de celui-ci ne peuvent être désignés en application des 2° et 3°.

Les membres désignés en 2020 sont :

- Lucie CHARPENTIER, conseillère municipale titulaire
- Romain LETREGUILLY, conseiller municipal suppléant
- Jacqueline MARTEAU déléguée de l'Administration titulaire
- Josiane LANDELLE déléguée de l'Administration suppléante
- Jacqueline LANGLOIS déléguée du Tribunal titulaire
- Martine GUESNERIE déléguée du Tribunal suppléante

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres de la commission au sein du conseil municipal :

Le Conseil municipal désigne :

Monsieur Jean-Paul BREHIN, conseiller municipal titulaire

Madame Méline BRUNEAU conseillère municipale suppléante

Monsieur le Maire propose un tirage au sort sur les listes électorales pour désigner les délégués du tribunal, et ceux de l'administration.

Délégués du tribunal :

- Madame Ginette GAHERY

- Madame ROUEIL Marie-Madeleine

Délégués de l'administration :

- Madame LOISEAU Monique

- Madame LELIEVRE Christelle

3- TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 contre et 2 blancs

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 – VOIE DOUCE ARQUENAY-MESLAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chantier de la voie douce Arquenay-Meslay est sur le point de débiter.

La communauté de commune, porteuse du projet, propose à la commune d'Arquenay d'accompagner financièrement le projet de liaison douce Arquenay-Meslay sur la base de 20 % du reste à charge du coût de la couche de roulement du CR du Puy, soit environ 12000 € (20% de 60769 € = (6700 m² x 9.07 €/m²)).

Monsieur le Maire précise que la charte relative à la gestion des liaisons douces indique que les frais de bornage sont supportés par la communauté de communes. Le montant de participation dû sera diminué des frais de bornage engagés par la commune lors de l'acquisition des terrains.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les modalités de la participation financière de la commune d'Arquenay.
- Précise que la somme de 1572 € relative aux frais de bornage engagés pour l'acquisition des terrains seront remboursés par la communauté de communes.
- Autorise Monsieur à signer toutes pièces relatives au présent dossier.

5- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Labellisation « Terre de jeux 2024 »

La commune est labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Ce dispositif départemental soutient des actions et projets en relation avec le développement du sport. Une rencontre a eu lieu avec Mr Vincent SAULNIER, vice-président du conseil départemental.

La commune a reçu une dotation de 2 panneaux. Il est décidé de les implanter aux entrées d'agglomération rue des Acacias et rue de la Gare.

La municipalité va réfléchir aux actions et aux animations possibles. Christophe TINNIERE propose d'organiser une animation autour de la découverte du handball.

Nouveau logo de la communauté de communes

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de nouveau logo. Les propositions ne sont pas convaincantes pour le conseil municipal.

7- QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de la propriété dite « Le Fresne »

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 27 octobre 2022 d'acquérir des terrains de la propriété dite « Le Fresne », afin de préparer le développement urbanistique de la commune pour les années à venir. Le détail du parcellaire est le suivant :

Section B n° 536 (352) d'une surface de 17723 m²

Section B n° 278 d'une surface de 565 m²

Section B n° 258 d'une surface de 11940 m²

Section B n° 541 d'une surface de 6147 m²

Section B n° 417 d'une surface de 3200 m²

Ces terrains appartiennent à l'indivision RAMON et sont situés au PLUI pour partie ou en totalité, soit en emplacement réservé, en zone urbanisable, en zones agricole ou en zone inondable.

Le conseil municipal,

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces terrains pour la commune,

- Décide l'acquisition de l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus à l'indivision RAMON pour un prix net vendeur de 87500 €,
- Charge Me LAFOUX, notaire à MESLAY DU MAINE, de mener à bien cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Commission Communale des Impôts Directs

La commission doit se réunir avant le 31 mars. Le conseil municipal fixe la date de la commission au 30 mars.

Correspondant sécurité et incendie

Philippe OGER est désigné correspondant sécurité et incendie.

Date des prochaines séances de conseil municipal

- 06 avril (vote du budget)

- 25 mai

- 15 juin

- 20 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Président de séance,
Jérémy BERTREL

Le secrétaire de séance
Aurélien RICHARD